VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE THOMAS FARRELL.
No 83,558—Cour Civile du District judiciaire d'Orléans, Division D.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur.—Bureau 630 Allée Commerciale le JEUDI, 27 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de Lilien W. H. Sommerville, juge de la Cour Civile du District, Division D, daté et signé le 22 mai 1901, les immeubles ci-dessous indiqués les propriétés ci-après décrites, seront vendues aux enchères, publiques—

1° Une ligne de terre, droit, titre et part et intérêt de ce et à ce qui le dit de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située en partie dans la Première et en partie dans la Sixième District de cette ville, dans le triangle formé par les rues Derbigny, Deschine et Maloumbe, désignée par le No 2, de la section triangulaire portion de terre No 415 et mesurant 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de front de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Première District de cette ville, dans l'îlet 653, borné par les rues Willow, (autrefois Martin) Cadiz, Upperline et Hebert, désigné par le No 13 et mesurant 25 pieds de face à la rue Willow, nouvellement à 8 pieds 52 pieds de distance de l'Upperline des rues Willow et Cadiz sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet 659, borné par les rues Willow, (autrefois Martin) Cadiz, Upperline et Hebert, désigné par le No 15 et mesurant 25 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district dans l'îlet 623 borné par les rues McTyeire, Upperline, Hebert et Cadiz, désigné par le No 21, et mesurant 34 mètres 7 pouces 6 lignes de front de la rue McTyeire sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans le square Baptiste Canal, îlet 259 compris dans les rues Baptiste (autrefois Holtzman), Cambronne, Gallier et Lesseps, désigné par le No 13 et mesurant 25 pieds de face sur la rue Baptiste sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant le balance en un et deux ans portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusque paiement garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur chaque lot, avec caution bancaire d'assurance en rue de prêts. L'acquéreur devra assumer les taxes de ville et de l'état pour l'année 1901 à dépôt de 10 jour avant requis pour garantie la vente.

Actes de vente par devant Robert Lépine, notaire, et Jacob A. Reinach, notaire.

J. B. Rosser Jr., Avocat.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 4 date

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Résidence commerciale de choix et placement en propriétés dans le premier et le quatrième district.

Buvette prospérante No 1125 rue Ste-Marie, coin Camp.

Résidence No 1123 rue Ste-Marie, près de la rue Camp.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 1023 et 1025 rue Richard, entre les rues Magazine et Constance.

Deux résidences doubles à deux étages, Nos 1450 et 1452 et 1454 et 1456 rue Annonciation, entre les rues Robin et Race.

Magasin en brique à trois étages, Nos 218 et 220 rue Poydras, entre les rues Fulton et Nouvelle Levée.

Magasin à deux étages, No 511 rue Fulton, entre les rues Poydras et Lafayette.

Cottage élevé No 1007 avenue Jackson à l'encoignure de la rue Constance.

CAROLINE AMELIA MILLER vs les mineurs MAY MAUD MILLER et autres, No 62,277, et succession de NICHOLAS MILLER et femme.

No 61,795 consolidé, Division B.
Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 27 juin 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Carondelet, en vertu d'un jugement rendu le 11 juin 1901 et signé le 25 juin 1901 par l'Hon. Frank D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, et un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Philip J. Fatorne, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour une assemblée de famille tenue 14 mai 1901 par Lilion, George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division C, tutrice d'Odilème, E. agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division D, absent pour cause de maladie dans l'affaire intitulée "Succession de Nicholas Miller et femme" et portant le No 61,795 du rôle de la Division D, et de l'ordre de la Cour du district en date du 10 juin 1901, et signé par l'Hon. Frank D. King, juge de la Division D, et de l'ordre de la Cour du district en date du 10 juin 1901, et signé par l'Hon. Frank D. King, juge de la Division D, et de l'ordre de la Cour du district en date du 10 juin 1901, et signé par l'Hon. Frank D. King, juge de la Division D, dans l'affaire intitulée "Succession de Nicholas Miller et femme" et portant le No 61,795 du rôle de la Division D, et de l'ordre de la Cour du district en date du 10 juin 1901, et signé par l'Hon. Frank D. King, juge de la Division D, dans l'affaire intitulée "Succession de Nicholas Miller et femme" et portant le No 61,795 du rôle de la Division D, et de l'ordre de la Cour du district en date du 10 juin 1901, et signé par l'Hon. Frank D. King, juge de la Division D, dans l'affaire intitulée "Succession de Nicholas Miller et femme" et portant le No 61,795 du rôle de la Division D, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Nos 1125 RUE STE MARIE AU COIN DE LA RUE CAMP.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ses droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, Ste Marie, Magazine et Felicité, et désigné comme étant le quatrième lot en partant de la rue Ste Marie, mesurant 25 pieds de front de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une brique à deux étages, solidement construite, avec toiture en ardoises avec vitrée, comme revue "Buvette Kitchen et" et toutes autres dépendances dans le fond, trois hangars, deux grands fours, cuisine, lavoir, vestibule, cabinet, verandah sur toute la longueur du bâtiment, et un puits dans le fond.

La buvette jouie du droit de vente de vin, liqueurs, vin, bière, cigares, et aussi comme "Buvette Kitchen".

2° No 1123 RUE STE MARIE PRES DE LA RUE CAMP.

Un certain lot de terre, ensembles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ses droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Ste Marie, Magazin et Felicité et désigné comme étant le cinquième lot en partant de la rue Ste Marie, mesurant 25 pieds de front de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison de deux étages, contenant huit chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie, cuisine, etc. de premier étage et trois chambres à coucher et quatre chambres, vestibule et cabinet dans le mansarde, les deux étages dans le fond contiennent tout chaque étage une galerie, et dans le fond une cuisine, lavoir, et une set en bon état, ayant le gaz partout. Toutes les principales chambres dans la maison sont ornées de moulures et de plafonds, et la maison est entourée de colonnes et de parterre de fleurs. Un concrète hangar, deux citernes entrée pour voitures, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le balance en deux ans portant 8 0/0 d'intérêt payables en un et deux ans garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et spécialité vendue divisée en comptons pour actions de 100 dollars chacune, et le non-propriétaire en cet et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Sous réserve de droits de l'acquéreur contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et les actes de vente devront payer en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1900 et de 1901, et les droits de transfert, et de hypothèque, et ceux de la cour au dépôt requisit de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication, actes de vente par devant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.

J. Beck, Wallace J. Beck et Charles Herbert, avocats.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN FAUSSE.
Cottage Double en Bois Nos 4856 et 4858 Camp, encoignure Upperline.

Succession de Catherine Huber en Hoover.

No 34,896—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 20 juin 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 mai 1901, et signé le 13 mai 1901, par l'Hon. Frank D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire et dessus intitulée, le cottage double en bois, couvert en ardoises, avec toutes ses dépendances, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Ste Marie, Magazine et Felicité et désigné comme étant le quatrième lot en partant de la rue Ste Marie, mesurant 25 pieds de front de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison de deux étages, contenant huit chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie, cuisine, etc. de premier étage et trois chambres à coucher et quatre chambres, vestibule et cabinet dans le mansarde, les deux étages dans le fond contiennent tout chaque étage une galerie, et dans le fond une cuisine, lavoir, et une set en bon état, ayant le gaz partout. Toutes les principales chambres dans la maison sont ornées de moulures et de plafonds, et la maison est entourée de colonnes et de parterre de fleurs. Un concrète hangar, deux citernes entrée pour voitures, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le balance en deux ans portant 8 0/0 d'intérêt payables en un et deux ans garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et spécialité vendue divisée en comptons pour actions de 100 dollars chacune, et le non-propriétaire en cet et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Sous réserve de droits de l'acquéreur contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et les actes de vente devront payer en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1900 et de 1901, et les droits de transfert, et de hypothèque, et ceux de la cour au dépôt requisit de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication, actes de vente par devant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.

J. Beck, Wallace J. Beck et Charles Herbert, avocats.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.
Magnifique Résidence de deux étages avec mansarde et couverte en ardoises.

No 2323 Magazine, entre les rues Philip et Jackson.

Succession de Francis Mayer, veuve décédée en laissant trois enfants mineurs.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur, bureau 831 rue Gravier, JEUDI, le 13 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mai 1901, et signé le 3 mai 1901 par l'Hon. Frank D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire et dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Camp et Prytania, mesurant 30 pieds de front de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, borné au nord par le lot de terre appartenant à Mme Dupuy, au sud par le lot de terre appartenant à Mme Lyon.

Les améliorations comprennent une résidence de deux étages, contenant huit chambres de chaque côté, citerne dans la cour, sur le lot de terre appartenant à Mme Dupuy, avec citerne et avec entrée sur la rue Upperline.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes 1901 et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 par un chèque certifié. L'acte de vente et tous les timbres du notaire à la charge de l'acquéreur, pardevant Bulletin Rozan, notaire.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.
Magnifique Résidence de deux étages avec mansarde et couverte en ardoises.

No 2323 Magazine, entre les rues Philip et Jackson.

Succession de Francis Mayer, veuve décédée en laissant trois enfants mineurs.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur, bureau 831 rue Gravier, JEUDI, le 13 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mai 1901, et signé le 3 mai 1901 par l'Hon. Frank D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire et dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Camp et Prytania, mesurant 30 pieds de front de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, borné au nord par le lot de terre appartenant à Mme Dupuy, au sud par le lot de terre appartenant à Mme Lyon.

Les améliorations comprennent une résidence de deux étages, contenant huit chambres de chaque côté, citerne dans la cour, sur le lot de terre appartenant à Mme Dupuy, avec citerne et avec entrée sur la rue Upperline.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes 1901 et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 par un chèque certifié. L'acte de vente et tous les timbres du notaire à la charge de l'acquéreur, pardevant Bulletin Rozan, notaire.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA Bâtisse en briques

A TROIS ETAGES,
Nos 639 et 641 Rue Ste Anne et 800 Rue Royale,
Formant l'encoignure des dites rues.

Succession de Veuve J. F. Languille No 531.
Vingt-neuvième Ouvri Judiciaire de Dix Hectare, Paroisse de St Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER, H. H. Hedgecock—MARDI, le 25 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Hingle, juge de la Cour Civile du District, en date du 7 mai 1901, dans l'affaire et dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages connue sous les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale, maintenant occupée en rez-de-chaussée comme un magasin de café et de thé et boutique et contenant environ 12 chambres, vestibule avec escalier, galeries sur la façade et sur le côté, plus deux cuisines dans un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste Anne, Dauphine et Chartres, mesurant environ 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue Ste Anne sur 24 pieds, plus ou moins, de profondeur en façade à la rue Royale et formant l'angle des rues Ste Anne et Royale.

La propriété est sur une ligne, seulement à partie du tiers de la rue du Canal et dans une excellente localité pour les affaires ou placement payant.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'acquéreur de payer les taxes de 1901 au crédit du 1 et 2 ans représentant par des billets à l'ordre du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque conventionnelle et privilège de vendeur, sur chaque propriété, chemin avec toutes les clauses et conditions ordinaires et spécialité, pacte de non-aliénation, la clause de 5 pour cent d'intérêts additionnels en cas de poursuite judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumera les taxes de 1901 au-dessus et au plus de son enchère, et payant pour les droits de transfert des R. U. et l'acte de vente, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication de vente parfaite.

J. Barnett, Jr.
Banque Nationale de l'Union.

JEUDI, LE 20 JUIN 1901.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 1243 rue Carondelet, JEUDI, le 20 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 10 mai 1901, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour l'Honorable Fred D. King, juge de la Division D, absent, nécessairement en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés après décrites à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Rue Royale, Dauphine et Bienville, mesurant environ 40 pieds de front de face à la rue Gravier, 86 pieds 3 pouces de profondeur en ligne de côté contigu au lot No 1 et 2 pieds 6 pouces de largeur en ligne de côté contigu au lot No 3 et mesurant 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de front de face à la rue Royale, 86 pieds 3 pouces de profondeur en ligne de côté contigu au lot No 1 et 2 pieds 6 pouces de largeur en ligne de côté contigu au lot No 3 et mesurant 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de front de face à la rue Bienville, 86 pieds 3 pouces de profondeur en ligne de côté contigu au lot No 1 et 2 pieds 6 pouces de largeur en ligne de côté contigu au lot No 3 et mesurant 25 pieds de largeur sur la ligne de fond, ensemble avec toutes les dépendances et toutes les améliorations qui s'y trouvent, lesquels exprimant les dites dimensions et limites, le tout d'après le plan de Pierre Charles, arpenteur, en date du 18 mai 1863, annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat notaire, le 2 juin 1863, et tel que le tout se comporte et se trouve, 40 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces 5 lignes de front de face à la rue Royale, 25 pieds de largeur en ligne de côté le plus près de la rue Chartres et 25 pieds 7 pouces de largeur en ligne de côté le plus près de la rue Bienville, 25 pieds de largeur sur la ligne de fond, 10 pouces 4 lignes sur la ligne de fond sur Bienville et 25 pieds 1 pouce de largeur sur la ligne de fond, 2 pouces 3 lignes.

Y a bien construite bâtisse à trois étages, 22 pieds de front de face à la rue Gravier et de la Bourse et la rue Royale, longueur 86 pieds, connue sous le "Restaurant de Saint", contenant au rez-de-chaussée deux boutiques, restaurant et buvette, 6 cabinets privés pour les salles à manger, deux vestibules à escalier, grande cuisine avec four, cuisine à vapeur, deux grands fours, cuisine à vapeur, deux grands fours, cuisine à vapeur, deux grands fours